

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 29 Septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents :** 24

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur DERGHAL*), Madame MIRASOLA (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur DUCHEMIN*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, FEDDAL.

Absents : MM. BRAILLY, VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 10 : MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE DENAIN. APPROBATION DES ACTES D'ENGAGEMENT.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Les marchés d'assurances expirant le 31 décembre 2023, une procédure sous forme d'un d'appel d'offres ouvert, a été lancée en application des articles R.2113-1, L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique

En application de l'article R.2113-1 du Code de la Commande Publique, la procédure est allotie en 7 lots distincts à savoir :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes
- Lot 4 : assurance protection juridique
- Lot 5 : assurance protection fonctionnelle
- Lot 6 : assurance des prestations statutaires
- Lot 7 : assurance tous risques expositions

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 17 avril 2023 au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics, sur la Voix du Nord et sur le site Internet de la ville.

Une Aide à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été missionnée par la ville pour sa technicité sur le marché services des assurances. Il s'agit de la société ARIMA Consultants Associés – 10 rue du Colisée 78 008 PARIS.

Au vu des offres reçues et après analyse,

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 septembre 2023. L'appel d'offres a été passé et il convient de retenir les sociétés suivantes ayant candidaté :

■ **Pour le lot 1 : « assurance dommages aux biens et risques annexes » :**

Ce lot est déclaré infructueux pour absence d'offre par la Commission d'appel d'offres.

En effet, aucune entreprise n'a déposé d'offre avant la Date Limite des Offres (DLO) fixée au 30 juin 2023.

Ce marché fera donc l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence selon l'article L.2122-1 et R.2122-2 du Code de la commande publique.

■ **Pour le lot 2 : « assurance des responsabilités et risques annexes » :**

Souscripteur : La compagnie PNAS/AREAS – 159 rue du Faubourg Poissonnière – 75009 Paris – pour un taux de 0,110 % HT de la masse salariale brute annuelle (*soit 10 859 € T.T.C pour 2024 avec réajustement*).

La formule 2 est retenue : elle permet la souscription à une assistance « rapatriement – frais médicaux – bagages objets personnels – RC privée à l'étranger » pour les voyages à l'étranger organisés par la ville à hauteur de 30 personnes.

■ **Pour le lot 3 : « assurance des véhicules et risques annexes » :**

Souscripteur : La compagnie SMACL Assurances – 141 Avenue Salvador Allende – CS 20 000 – 79031 Niort Cedex – pour un montant de 31 155.75 € T.T.C pour l'année 2024 avec réajustement selon les entrées et sorties des véhicules.

Option de base retenue : franchises de véhicules moins élevées.

■ **Pour le lot 4 : « assurance protection juridique » :**

Souscripteur : La compagnie PILLIOT/MALI – rue de Witternesse – BP 40 002 – 62921 Aire sur la Lys Cedex – pour un montant de 1 105.34 € T.T.C pour l'année 2024.

■ **Pour le lot 5 : « assurance fonctionnelle des agents et des élus » :**

Souscripteur : La compagnie PILLIOT/MALI - PILLIOT/MALI – rue de Witternesse – BP 40 002 – 62921 Aire sur la Lys Cedex – pour un coût en fonction de la masse salariale du personnel titulaire et stagiaire affilié à la CNRACL (*soit 1 095.00 €*).

■ **Pour le lot 6 : « assurance des prestations statutaires » :**

Souscripteur : La compagnie CNP Assurances – 4 pro Cœur de Ville – 92130 Issy-les-Moulineaux – pour un taux de 1.08 % montant de 57 389.34 € T.T.C pour l'année 2024 avec réajustement en fonction du personnel présent.

L'option « accident du travail et maladie professionnelle imputable au service » est retenue.

■ **Pour le lot 7 : « assurance Expositions permanentes » :**

Souscripteur : La compagnie SARRE ET MOSELLE/HISCOX pour un coût de 1 034.41 € TTC.

Ces marchés sont établis, sauf résiliation, pour une durée de 48 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

● **D'APPROUVER** les actes d'engagement présentés :

- Pour le marché Lot 2 : « **assurance des responsabilités et risques annexes** », par la compagnie PNAS/AREAS - 159 rue du Faubourg Poissonnière - 75009 PARIS .

- Pour le marché Lot 3 : « **assurance des véhicules et risques annexes** », par la compagnie SMACL Assurances - 141, avenue Salvador Allendé - 79031 NIORT.

- Pour le marché Lot 4 : « **assurance protection juridique** », par la compagnie PILLIOT/MALI rue de Witternesse - BP 40 002 - 62921 AIRE SUR LA LYS Cedex.

- Pour le marché Lot 5 : « **assurance fonctionnelle des agents et des élus** », par la compagnie PILLIOT/MALI - PILLIOT/MALI - rue de Witternesse - BP 40 002 - 62921 AIRE SUR LA LYS Cedex.

- Pour le marché Lot 6 : « **assurance des prestations statutaires** », par la compagnie CNP Assurances - 4 pro Cœur de Ville - 92130 ISSY-LES- MOULINEAUX.

- Pour le marché Lot 7 : « **assurance Expositions permanentes** », par la compagnie SARRE ET MOSELLE/HISCOX - 17, avenue Poincaré - 57400 SARREBOURG .

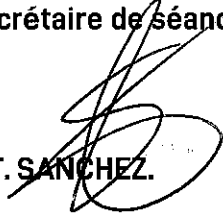
● **D'AUTORISER**, Madame le Maire, à signer ces actes d'engagements.

● **D'AUTORISER**, Madame le Maire, à signer les contrats qui en découleront ainsi que les avenants éventuels dans la limite de 5 %.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

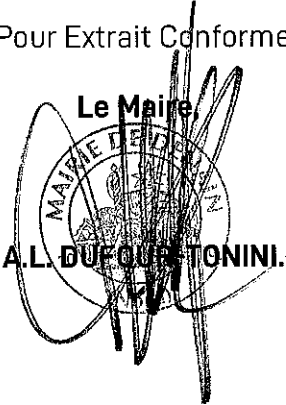
DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,


A.L. DUFORTONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....